



**COMPTE-RENDU DES DÉLIBERATIONS DU COLLÈGE  
18 AVRIL 2019**

Le 18 avril 2019, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté la décision suivante :

- ▣ Décision n° 2019-004 du 18 avril 2019 portant renouvellement de l'agrément n°0003-PS-2014-05-14 de la société WINAMAX dans la catégorie « paris sportifs ».

A adopté la communication suivante :

- ▣ Délibération n°2019-C02 portant communication de l'ARJEL relative à l'application du droit de la consommation en matière de jeux d'argent en ligne.